

Réunion du Jeudi 25 Janvier 2018 (1^{ère} réunion)



SALAIRES



©www.ClipProject.info

Employés

- ⇒ Maintenir la pente de la grille ;
- ⇒ Augmentation de 2% sur les salaires réels, en une seule fois, au 1^{er} Avril (avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2018) ;
- ⇒ Maintien de la rémunération variable.

Agents de Maîtrise

- ⇒ 1.5% sur les salaires réels ;
- ⇒ 0.5% d'enveloppe de la masse salariale pour les augmentations individuelles (hors primes, promotions ou rémunération variable) ;
- ⇒ Revalorisation des minima pour les niveaux 5 et 6 ayant + de 3 ans d'ancienneté dans la même fonction.

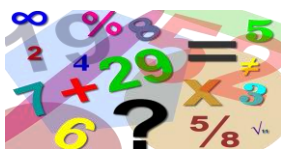
Cadres

- ⇒ 1,5% de la masse salariale pour les augmentations individuelles.

△ Tous changements de niveau ou d'échelon (quel que soit le statut), doit s'accompagner d'une augmentation sur le salaire réel de 2.5%.

- Revalorisation de l'astreinte.





AVANTAGES SOCIAUX

- ⇒ Augmentation de la prise en charge de la Mutuelle par l'Employeur (à 60%) pour tous les niveaux et prise en charge totale par la Direction du niveau 1 ;
- ⇒ 10% de remise sur tous les achats et produits avec la carte salariale ;
- ⇒ 10% de remise à Cdiscount au lieu de 5 actuellement ;
- ⇒ Participation de la Direction sur les frais de transports Vélos (Type carte Vélib) ;
- ⇒ Amélioration et simplification de l'accord sur la participation aux frais de transport (voiture).
- ⇒ Reconduction de la gratuité de la carte Casino pour le conjoint ainsi que la gratuité de l'assurance ;
- ⇒ Bon de nettoyage porté à 15€/trimestre (soit 60€ à l'année) ;
- ⇒ Reconduction de l'abondement selon les modalités de 2017 ;
- ⇒ Arrêt de travail : pas de carence au 1^{er} arrêt ;
- ⇒ Médaille du travail : accorder 1 jour accolé à l'évènement ;
- ⇒ Reconduction de la prise en charge des hospitalisations ambulatoires.



CONDITIONS DE TRAVAIL

- ⇒ Suppression de l'échelon C pour les niveaux 2 et 3. Accompagner les salariés actuellement aux échelons 2C et 3C aux niveaux supérieurs) ; Requalifier les fiches de postes en prenant en compte les nouveaux métiers ;
- ⇒ Ouverture d'une négociation sur la modulation et sur l'aménagement du temps de travail ;
- ⇒ Remboursement repas : 3€ en Province et à 4€ à Paris et sa région, applicable à tous les salariés sans plage horaire à hauteur d'1 fois par jour et selon les modalités en vigueur (prise de repas sur place) ;



- ⇒ Ramener à 2 le nombre de coupures par semaine au lieu de 3 actuellement, sur demande écrite du salarié et accorder 1 heure de coupure au lieu de 2 actuellement ;
- ⇒ 3 fermetures maximum par semaine (un horaire au-delà de 19h sera considéré comme fermeture) ;
- ⇒ Comme pour la prévoyance et la mutuelle, % de prise en charge par l'Employeur pour les gardes d'enfants et aides ménagères (type Yoopies) : nous demandons, en outre, la création d'une commission paritaire et la prise en charge du coût entre l'Employeur et le salarié (pas seulement sur l'inscription mais également sur la prestation).

VENDEURS BAS

- + Passage du plan de vente local de 80 € à 100€
- + Objectif de CA et marge annuelle donnés au mois de janvier (et non dans l'année ... voire pas du tout) ;
- + Davantage de produits gueltés dans le plan de vente national avec de meilleures gueltas ;
- + Dans certains magasins, le rayon Petit électroménager est à côté du rayon multimédia, alors que dans d'autres magasins il est éloigné. Il serait souhaitable que le rayon PEM soit installé, pour tous les magasins, à cote du multimédia car cela permettrait de donner plus de d'activité aux vendeurs et soulagerait les équipes du permanent.



SERVICES CENTRAUX SIEGE

- + Nous demandons à la Direction d'ouvrir, dans le mois à venir, une négociation sur l'homogénéité de certains points qui touchent aux conditions de travail spécifiques aux Services Centraux amont du Siège.

*L'UNSA au plus près des demandes des salariés
Nous vous tiendrons informés de la suite*